

Bulletin

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES - 1110 MORGES - SUISSE

NOUVELLE SÉRIE VOL. 7 No 7

JUILLET 1976

PUBLIÉ MENSUELLEMENT AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DE L'UNESCO ET DU WWF



☆☆ Les membres de l'UICN sont priés de se référer pour action aux articles marqués ☆, et les membres des commissions de l'UICN, à ceux marqués ☆

Lancement prochain de la campagne marine UICN/WWF - Programme en bonne voie

Vie marine: programme pour une campagne globale

Le programme marin de l'UICN pour 1977/1978, dont les grandes lignes sont données aux pages 39 à 42, promet d'être le plus ambitieux de tous les programmes que l'UICN a entrepris de réaliser depuis sa création.

Le programme vise à appliquer des plans d'action globaux pour protéger et utiliser de façon rationnelle les animaux marins très mobiles, en particulier les baleines et autres cétacés, les phoques, les tortues marines et les oiseaux de mer; établir des systèmes régionaux de parcs et de réserves marins qui protégeront les habitats marins critiques tels que les zones de développement des espèces destinées à l'alimentation ou au commerce et les habitats des espèces rares ou menacées; et mettre au point des systèmes modèles de gestion en vue du maintien des processus marins importants tels que la circulation des éléments nutritifs provenant d'un bassin d'alimentation à travers les mangroves ou autres formations de zone humide, vers les pêcheries.

La réussite dépend de votre participation

La réussite du programme marin dépend en grande partie de sa qualité et de l'importance du soutien financier qu'il obtiendra.

La qualité du programme dépend largement des commissions et des organisations membres de l'UICN. Les uns et les autres participeront pleinement à la réalisation du programme, et leur participation — c'est-à-dire la vôtre — commence dès maintenant, avec le présent numéro du *Bulletin*.

☆☆ **Membres des commissions.** Si vous êtes membre de la Commission du service de sauvegarde, de la Commission des parcs nationaux et des régions protégées, de la Commission de l'écologie, de la Commission de la planification de l'environnement, de la Commission de l'éducation, de la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement — veuillez examiner soigneusement les grandes lignes du programme marin qui sont indiquées aux pages 39 à 42. Envoyez-nous vos commentaires, suggestions d'amélioration, propositions de projets, et vos idées sur la manière dont vous et votre commission peuvent apporter une plus grande contribution à la réalisation du programme et de ses projets. Adressez vos commen-

taires au Secrétaire exécutif au programme marin, UICN, 1110 - Morges, Suisse (par poste aérienne) au plus tard le 10 septembre 1976.

☆☆ **Membres de l'UICN.** Si votre organisation est membre de l'UICN, veuillez vous assurer que ce sont bien les personnes appropriées qui sont désignées pour assurer la liaison avec le secrétariat, tant pour le programme marin de l'UICN que pour la campagne marine UICN/WWF. Le Secrétariat ajoutera les noms de ces personnes à la liste d'envoi du *Bulletin* afin qu'elles puissent recevoir les prochaines circulaires concernant le programme de la campagne. La personne à contacter au Secrétariat, tant pour le programme que pour la campagne, est le Coordinateur de la campagne marine.

Dans le cas du programme, les membres de l'Union sont invités à envoyer leurs commentaires, suggestions d'amélioration, propositions de projets, et idées sur la manière dont ils peuvent apporter une plus grande contribution à la réalisation du programme et de ses projets.

Dans le cas de la campagne, les membres de l'UICN sont conviés à participer à ce qui pourrait être la première campagne mondiale globale de conservation. Le Fonds mondial pour la nature lancera la campagne marine UICN/WWF lors du quatrième Congrès du WWF international qui doit se dérouler à San Francisco du 28 novembre au 1^{er} décembre 1976. La campagne devrait s'avérer la plus vaste et la mieux réussie, et elle devrait recueillir une bonne partie des fonds considérables nécessaires à la réalisation du programme marin de l'UICN.

Dans le numéro de février 1976 du *Bulletin*, nous avons demandé aux membres de l'UICN de préparer des campagnes complémentaires en 1977 ou en 1978 (ou les deux), et d'informer le Coordinateur de la campagne marine de leurs plans. Jusqu'à présent, des réponses nous ont été adressées par l'Oman, la Nouvelle-Zélande, la Grèce, la Californie, les îles Vierges (E.-U.) et Malte. Envoyez-nous encore des réponses — beaucoup de réponses — pour faire de cette campagne marine de 1977/1978, une campagne véritablement mondiale.

Voici ce que les membres de l'UICN peuvent faire. Ils peuvent préparer une campagne marine générale en vue de recueillir

des fonds pour l'ensemble du programme, ou simplement en vue de faire de la publicité autour de celui-ci. Ils peuvent encore faire campagne autour d'un ou plusieurs thèmes du programme: les mammifères marins, les tortues marines, les oiseaux de mer, les récifs coralliens, les zones humides côtières, là encore pour recueillir des fonds ou bien pour les faire connaître. Ils peuvent également adopter un projet, seuls ou avec le WWF ou d'autres membres de l'UICN.

Quoi que vous décidiez, informez-en le Coordinateur de la campagne marine dès que possible de sorte que les activités de tous soient coordonnées afin qu'elles aient le plus grand impact possible. Un dossier d'information contenant des articles explicatifs, des feuilles de données et des illustrations sera envoyé à tous les membres en novembre prochain. Si vous avez besoin d'aide, veuillez le faire savoir au Coordinateur. Le Secrétariat fera de son mieux.

Qu'advient-il ensuite?

☆☆ Les membres de l'UICN et les membres des commissions sont priés d'envoyer leurs suggestions au Coordinateur de la campagne marine et au Secrétaire du programme marin avant le 10 septembre 1976. Cela vous donne peu de temps, mais nous devons harmoniser vos suggestions et les incorporer au programme avant que le Comité marin se réunisse pour l'approfondir au cours de la deuxième moitié de septembre (voir p. 42).

Toutefois, si vos suggestions nous parvenaient après cette réunion, elles ne seraient pas ignorées pour autant. Le programme n'est pas rigide et il continuera de se développer jusqu'à la fin de 1977. Les suggestions supplémentaires seront transmises aux membres du Comité marin qui agira par correspondance et se réunira à nouveau quand cela sera nécessaire.

Nous espérons avoir bientôt de vos nouvelles.

☆☆ **Que signifient les étoiles? —**

Voir page 43

Nouvelles des membres

« Nouvelles des membres » est une nouvelle rubrique du Bulletin. Elle a pour but de donner aux membres de l'UICN des nouvelles concernant les activités respectives. Son succès dépend de la participation des membres, aussi les invitons-nous à envoyer des informations susceptibles d'intéresser les autres membres à : Secrétaire exécutive aux membres, UICN, 1110 Morges, Suisse.

Avis: Réunions sur les baleines et les ONG

Le projet Jonah invite les organisations non gouvernementales de l'UICN qui se rendront à San Francisco au quatrième Congrès international du WWF (28 novembre - 1^{er} décembre 1976) à participer à une réunion sur les ONG et les baleines. La réunion a pour but de discuter diverses options et politiques sur les baleines en vue de planifier une stratégie coordonnée. Les membres intéressés doivent s'adresser directement à Ms Maxine McCloskey, Project Jonah, Box 476, Bolinas, California 94924, U.S.A.

Nouveaux membres

L'adhésion des membres suivants a été approuvée par le Conseil exécutif en mai 1976, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale :

Belgique	NG	Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat, Gembloux
Bésil	AG	Fundação Zoobotânica do Rio Grande do Sul
Costa Rica	NG	Centro Regional de Guanacaste, Universidad de Costa Rica
	NG	Escuelas de Ciencias Ambientales, Universidad Nacional
Koweït	AG	Kuwait Institute for Scientific Research
Nouvelle-Zélande	AG	Wildlife Service
Suisse	NG	Comité d'Action pour la Défense des Animaux en péril
Etats-Unis	A	World Nature Association
	NG	World Wildlife Fund-US Appeal

Remarque

NG organisation nationale non gouvernementale
AG agence gouvernementale
A affilié
L'UICN est maintenant représentée dans 102 pays.

Département américain de l'Intérieur

L'un des programmes les plus innovateurs visant à protéger les poissons et la faune sauvage ainsi que leurs habitats tout en faisant place à des projets de mise en valeur des terres et des eaux, vient de publier son premier rapport.

Ce rapport est le premier d'une série entrant dans le cadre d'un nouveau pro-

gramme de services biologiques du *US Fish and Wildlife Service*. Il offre une excellente vue d'ensemble des répercussions qui pourraient résulter du développement de l'énergie. Il a pour but de réunir des informations sur les ressources nationales en poissons et en faune sauvage pour les mettre à la disposition des responsables des décisions à tous les niveaux du gouvernement, aider à prévenir ou minimiser les problèmes liés au bouleversement des terres et des eaux.

Le programme s'attache d'abord à identifier les régions critiques qui subiraient des répercussions très sérieuses, puis il avance d'autres options qui seraient moins néfastes, et recommande des mesures de sauvegarde. La première année du programme a été consacrée aux répercussions de l'accélération du développement énergétique sur l'environnement. Quarante projets ont vu le jour dans les régions d'extraction minière et de transformation du charbon, d'exploitation du schiste bitumeux, et de l'énergie géothermique, de centrales électriques, et d'exploitation du pétrole et du gaz naturel sur le plateau continental extérieur. Parallèlement, un effort important a été fait en ce qui concerne l'altération des cours d'eau, les écosystèmes côtiers, l'eau à l'ouest du pays et un inventaire des zones humides américaines.

Une autre étude détermine quels sont les indicateurs biologiques (comme les échassiers des zones côtières) qui pourraient avertir les scientifiques des changements survenant dans l'environnement avant que ceux-ci ne prennent des proportions catastrophiques.

Association for the Conservation of Wildlife

Dans sa revue *Conservation News of Southeast Asia*, l'Association for the Conservation of Wildlife, de Thaïlande, parle de la pratique bouddhique qui consiste à « gagner du mérite ». Le bouddhisme de Thaïlande prévoit de nombreuses manières de « gagner du mérite », c'est-à-dire de faire de bonnes actions pour s'assurer une vie meilleure dans l'au-delà. Parmi ces bonnes actions, il y a la construction d'un temple, le don de nourriture à des moines, ou avoir un fils qui devient moine.

De même, libérer un animal captif permet de « gagner du mérite » parce qu'en agissant ainsi, on rend la liberté à un animal sauvage. Malheureusement, on a abusé de cette pratique. En relâchant une tortue dans un étang surpeuplé, on entraîne la souffrance à un animal, ce qui est contraire à l'idéal bouddhique.

Il y a de nombreux exemples d'abus semblables. Non seulement les étangs à tortues sont surpeuplés, mais de plus la nourriture y est insuffisante et les mauvaises conditions d'hygiène font que les animaux souffrent de maladies. Souvent, des tortues strictement terrestres sont lâchées dans des étangs où elles coulent lentement au fond pour ne jamais refaire surface. Des tortues qui se nourrissent d'escargots reçoivent de la laitue et du pain, ce qui les condamne à une mort lente et douloureuse.

L'Association a demandé au Conseil bouddhique de supprimer de toute urgence ce type de mérite. Elle a en outre proposé de rendre les « tortues-temples » à leur milieu naturel dans diverses régions de

Thaïlande leur convenant. Ces tortues seraient marquées d'une image du Bouddha avant d'être relâchées, afin que les villageois hésitent à les chasser pour s'en nourrir.

Fonds mondial pour la nature — Inde

Depuis 1969, un plan de service civil, le *National Service Scheme (NSS)* fonctionne en Inde. Sous l'impulsion du ministère de l'éducation et des affaires sociales, ce mouvement engage de jeunes collégiens dans des activités sociales telles que l'instruction des adultes et l'aide rurale. Toutes les universités indiennes et près de 90% des collèges qui leur sont affiliés ont adopté ce plan.

Sur la demande de WWF - Inde, le NSS s'attache à diffuser le message de la conservation en distribuant du matériel à toutes ses unités et en faisant participer le WWF - Inde à tous les camps d'orientation susceptibles d'être organisés.

Comme première mesure, le WWF a produit deux brochures mises gratuitement à la disposition de 120 responsables du NSS. Elles sont intitulées : « Il est plus tard que vous ne croyez » — qui résume les arguments en faveur de la conservation de l'environnement naturel, et « Notre patrimoine » qui présente brièvement le message de la conservation sous forme d'illustrations. A Hyderabad, un cadre de WWF - Inde a fait dernièrement un cours d'orientation à l'intention du NSS.

Cet accord passé entre le WWF et le NSS est une mesure importante dans le domaine de l'éducation en matière de conservation. Malheureusement, le manque de fonds pour exploiter pleinement cette opportunité constitue une entrave sérieuse.

American Society of Mammalogists

Au cours de sa réunion administrative annuelle, la *American Society of Mammalogists* a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Résolution pour favoriser la gestion des écosystèmes de faune sauvage

Considérant que la faune sauvage est la propriété des populations de nombreux pays ;

Considérant que dans de nombreuses régions, la gestion de la faune sauvage repose sur le concept de rendement maximal constant d'espèces réglementées ;

Considérant que les espèces de faune sauvage peuvent être de maintes utilités et possèdent plusieurs valeurs autres que la chasse sportive et la capture dans des trappes ;

Considérant que les utilisations de la faune sauvage autres que la consommation par la société moderne sont devenues plus nombreuses ; et

Considérant que la faune sauvage est un élément important de nos écosystèmes variés, qu'elle répond aux nombreuses relations écologiques de ces écosystèmes, et reflète l'état de ces écosystèmes,

l'American Society of Mammalogists décide de soutenir l'action de la 12^e Assemblée générale de l'UICN, septembre 1975, visant à encourager les pays et leurs services responsables de la gestion de la faune sauvage, à remplacer leurs programmes de rendement maximal par des programmes fondés sur des principes écologiques qui soutiennent la qualité constante des écosystèmes dans lesquels vit la faune sauvage.

Programme de l'UICN

Grandes lignes du programme marin

☆☆ Le présent article définit les grandes lignes du programme marin de l'UICN proposé pour la période de 1977 à 1978. L'UICN souhaite recevoir des suggestions pour améliorer ce plan et les projets qui le composent. Celles-ci sont à adresser au Secrétaire exécutif au programme marin, UICN, 1110 - Morges, Suisse, avant le 10 septembre 1976. Elles seront examinées par le Comité marin (voir paragraphe 9).

Le présent article est divisé en trois parties :

- A. Objectifs, méthodes et activités (paragraphe 1 à 3)
- B. Réalisation des objectifs (paragraphe 4 à 7)
- C. Activités de soutien et réalisation du programme (paragraphe 8 à 10).

A. OBJECTIFS, MÉTHODES, ACTIVITÉS

1. Objectifs

Le programme marin de l'UICN sera considérablement élargi en 1977 et 1978 afin de réaliser les trois objectifs suivants :

- i. appliquer des plans d'actions globaux pour la protection et l'utilisation rationnelle des animaux marins ayant une vaste aire de distribution, en s'attachant en premier lieu aux espèces très mobiles, notamment aux baleines et autres cétacés, aux phoques, aux tortues marines et aux oiseaux de mer (voir paragraphe 4) ;
- ii. créer des systèmes régionaux de parcs et de réserves marines visant à protéger les habitats marins critiques, en particulier les récifs coralliens, les herbiers marins, les mangroves, les marais salants et les estuaires, les zones où se développent les espèces destinées à l'alimentation et au commerce, et les habitats des espèces rares ou menacées (voir paragraphe 5) ;
- iii. mettre au point, expérimenter et promouvoir des systèmes de gestion modèles visant à conserver les processus marins importants (voir paragraphe 6).

2. Méthodes

Les espèces et leurs habitats ne sont pas isolés les uns des autres, mais participent à des processus biologiques qui, bien souvent, se déroulent dans le temps et dans l'espace. Il faut bien avoir cela à l'esprit quand on planifie la conservation d'une espèce ou d'un habitat, mais ceci est particulièrement vrai de la mer, dont les habitats ne peuvent pas être divisés par commodité en compartiments entourés de barrières qui les délimiteraient. Ainsi, les mangroves et autres zones humides côtières font partie d'un ensemble biologique qui va d'un bassin d'alimentation à la haute mer. Leur conservation nécessite non seulement la protection des zones humides elles-mêmes

dans des parcs, réserves, ou régions gérées, mais aussi le maintien de tout l'ensemble auquel elles appartiennent, grâce à une gestion avisée. De même, il ne suffit pas de protéger les zones où les baleines mettent bas, ou celles où les tortues pondent leurs œufs, si, par ailleurs, les populations de ces animaux sont surexploitées, ou si les autres régions dont elles dépendent sont dégradées. La gestion intégrée est indispensable pour conserver tous les processus dans le cadre de l'ensemble dont ils font partie.

En conséquence, la méthode employée par l'UICN dans son programme marin sera celle de la *conservation des processus* — méthode qui permettra de regrouper les activités complémentaires comme cela est indiqué au paragraphe 3. Les groupes de projets auront la priorité sur les projets isolés afin d'assurer à la fois la protection des habitats essentiels aux processus marins, et le maintien des liens existant entre les habitats et les ensembles dont ils font partie. On entend ici par habitat essentiel, les zones qui servent à l'alimentation, au repos, à la reproduction ou au développement des animaux, ou qui constituent une source importante d'éléments nutritifs qui atteindront une autre région qui, elle, est importante pour l'alimentation.

Dans chaque groupe de projets, des dispositions seront prévues pour la recherche et la surveillance continue des progrès réalisés, afin, le cas échéant, de les modifier, et pour l'échange d'informations tout au long du programme. Pour limiter les frais, les techniques utilisées sur le terrain devront être relativement simples, il conviendra d'opter pour les groupes de projets à valeur d'exemple.

La participation des gouvernements et des populations locales est également essentielle à la réussite à long terme des projets. L'UICN étant convaincue que la conservation n'entre pas en conflit avec le développement, mais plutôt qu'elle fait partie intégrante de celui-ci, et l'Union souhaitant encourager une utilisation des processus marins compatible avec la conservation, les groupes de projets seront en général assortis d'un ou de plusieurs projets d'éco-développement. L'éco-développement est la mise en valeur d'un lieu en utilisant au mieux et durablement ses ressources physiques, biologiques et culturelles.

Le Groupe de la conservation des écosystèmes (PNUE, FAO, UNESCO et UICN) assurera une étroite coopération avec l'ONU et ses institutions dans la réalisation du programme.

3. Activités

Six différents types d'activités sont prévus :

- i. la création de parcs, réserves, régions gérées pour sauvegarder les éléments essentiels des grands processus marins ;
- ii. la prévention de la surexploitation, l'application de principes avisés dans la direction et en vue d'une utilisation durable, en créant des institutions efficaces et en améliorant celles qui existent déjà ;

- iii. comme ii, en mettant sur pied des législations nationales et internationales ;
- iv. comme ii, en élaborant et en appliquant des principes de gestion scientifiques ;
- v. comme ii, en mettant au point et en réalisant des projets d'éco-développement ;
- vi. des campagnes de sensibilisation du public aux valeurs de la mer, à ses problèmes et à leurs solutions.

Ces activités seront complétées, quand cela sera nécessaire, par des collectes de données, par l'organisation des informations et par l'approfondissement des concepts (voir paragraphe 8).

B. RÉALISATION DES OBJECTIFS

La manière dont les activités indiquées au paragraphe 3 permettront d'atteindre les objectifs du programme n'est illustrée que dans le cas du premier de ces objectifs (voir paragraphe 4 ci-dessous). C'est par souci de concision que les deux autres objectifs n'ont pas été illustrés, et non parce que les activités qui s'y rapportent doivent obligatoirement se limiter à celles décrites aux paragraphes 5 et 6.

4. Plans d'action globaux pour conservation des animaux marins très mobiles

Les animaux marins ayant une vaste aire de distribution comme les coraux, les mollusques, les crocodiliens, et les siréniens, ont une grande importance aux yeux de l'UICN, aussi seront-ils suivis attentivement tout au long du programme. Cependant, les animaux marins très mobiles auront la priorité parce que, du fait qu'ils traversent des frontières et vivent ou se déplacent dans des eaux qui ne relèvent pas de juridictions nationales, ils rencontrent des problèmes qu'un organisme international tel que l'UICN est particulièrement qualifié pour tenter de résoudre. L'UICN a l'intention d'entreprendre les actions suivantes :

- i. *identification et création de réseaux de réserves et de régions gérées pour les espèces animales*
 - a. **objectif** : protection de régions d'alimentation, de repos, de reproduction, de nidification et de mise bas ;
 - b. **centre d'intérêt initial** : les espèces que la Commission du service de sauvegarde de l'UICN et les réunions régionales ont estimé devoir être examinées de toute urgence. C'est le cas des groupes suivants : baleines et autres cétacés, tortues marines, phoques, oiseaux de mer du Pacifique Sud ;
 - c. **procédures** : réunions de groupes de spécialistes (étayées si besoin est par des études), en vue de déterminer les populations et les habitats qui doivent être examinés ; réunions avec les gouvernements pour s'assurer leur coopération ; identification et réalisation de projets ;
 - d. **propositions faites jusqu'à présent** : baleines et autres cétacés — que le Groupe de spécialistes des baleines de la CSS de l'UICN identifie les réserves potentielles, côtières et à l'intérieur

des terres; actions nécessaires pour les créer;

loutres de mer, Pérou et Chili — étude de la distribution géographique, des impératifs écologiques et des impératifs saisonniers; identification et création de réserves; soutien aux réserves par des campagnes de sensibilisation des pêcheurs de crevettes hostiles aux loutres;

phoque moine méditerranéen — établir des réserves protégeant les zones de reproduction connues; soutenir les réserves par des campagnes de sensibilisation des pêcheurs qui persécutent les phoques; promouvoir leur protection juridique dans tous les pays où ils existent;

tortues marines — identification par le Groupe de spécialistes des tortues marines UICN/CSS, des lieux de ponte pouvant éventuellement constituer des réserves dans la mer Rouge et le golfe Arabo-Persique, l'océan Indien septentrional, l'Asie du Sud-Est, le Pacifique Sud et les Caraïbes, comme premier pas vers la création d'un réseau mondial (les régions indiquées ci-dessus ont fait ou font l'objet d'études [voir paragraphe 5]; l'UICN et le WWF ont déjà des projets en Oman, Malaisie et Panama); création de réserves en liaison avec des projets d'écodéveloppement pour aider les communautés qui dépendent des tortues marines à les utiliser sur une base durable;

oiseaux de mer — le CIPO et le BIRS ont été priés de déterminer où les zones de gestion potentielles seraient les plus utiles. Ce travail a commencé dans le Pacifique Sud à la suite du deuxième Symposium régional sur la conservation de la nature dans le Pacifique Sud (Apia, Samoa-Occidentale, juin 1976); des projets en vue de leur protection seront mis au point en association avec des projets d'écodéveloppement et de sensibilisation du public; le premier de ces projets a été préparé à la demande des îles Gilbert; il permettra de conserver les oiseaux des îles Line où un gardien de la faune établira un plan de gestion, fera respecter les lois de protection, orchestrera une campagne de sensibilisation du public et assurera la formation d'un remplaçant originaire du pays.

ii. *Création d'institutions efficaces*

a. objectifs: aider à combler les lacunes institutionnelles les plus criantes dans la conservation des animaux marins et de leurs habitats;

b. activités en cours: La CSS est en train de mettre sur pied un Comité intérimaire des mammifères marins, à la suite de la Consultation scientifique convoquée à Bergen par la FAO et le CRRM; proposer des améliorations aux dispositions prises au niveau international pour formuler et transmettre des avis scientifiques sur la gestion et la conservation des mammifères marins. (Voir à l'annexe 1, les termes de références; voir également la note du paragraphe 4 iv. b).

c. propositions: passer en revue les problèmes et les occasions de créer des réserves dans les eaux internationales, et faire des propositions de création d'une institution qui établira et gèrera de telles réserves;

aider au développement d'institutions nationales efficaces destinées à gérer les tortues marines;

être à l'origine d'un mouvement commun pour protéger les zones côtières humides des régions industrielles, notamment celles d'Europe (comme la mer des Wadden). Des renseignements sur les zones humides côtières importantes pour les échassiers et la sauvagine seront adjoints aux renseignements déjà réunis concernant les zones humides importantes pour les pêcheries; sachant que bon nombre de nations ont des autorités de gestion distinctes pour les pêcheries et pour la conservation des zones humides, et que ces dernières subissent une pression particulièrement grave dans les pays industriels, l'on mettra au point des propositions visant à fusionner la gestion de ces deux ressources qui sont étroitement liées.

iii. *Elaboration de législations nationales et internationales appropriées*

a. objectifs: aider à préparer des accords internationaux pour la protection et l'utilisation durable des animaux marins très mobiles, et mettre au point des législations nationales appropriées;

b. activités en cours: *Convention pour la protection des espèces migratrices* — projet préparé à la demande du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, qui a décidé de convoquer une conférence plénipotentiaire pour adopter cette convention; celle-ci a fait l'objet d'un examen d'experts; l'UICN a été priée de continuer à participer à la préparation de la conférence;

c. propositions: accords internationaux visant à protéger les espèces ayant une distribution régionale (phoque moine méditerranéen, par exemple); rédaction de textes législatifs sur demande.

iv. *Conception et application de principes de gestion scientifique*

a. objectif: prévenir la surexploitation et promouvoir la gestion avisée des espèces et des populations d'animaux marins utilisées à des fins commerciales ou capturées accidentellement;

b. propositions: créer un groupe de travail sur la gestion des baleines qui proposera des objectifs et des principes mieux adaptés pour la réglementation de la chasse à la baleine et la conservation de ces animaux, et qui proposera en outre des mesures institutionnelles et des procédures de réglementation plus efficaces (voir les termes de références à l'annexe 2).

Remarque: Ce groupe de travail et le Comité des mammifères marins doivent préparer de nouvelles institutions dont on n'a pas encore défini les relations avec l'UICN. Cependant, il est admis qu'il y aurait avantage à ne pas lier trop étroitement les fonctions scientifiques et consultatives et la fonction de gestion (prise de décision). L'UICN pourrait avoir un rôle important de « parapluie » en ce qui concerne les avis à donner, mais pas en ce qui concerne la gestion, qui seraient de la compétence d'institutions de

l'ONU comme le PNUE et la FAO, ainsi que la CBI.

c. autres propositions: *surveillance des prises accidentelles de mammifères marins et de tortues par les pêcheurs et par les pêcheurs de crevettes.* La tortue ridley de l'Atlantique (*Lepidochelys kempfi*) est particulièrement gravement affectée par la pêche à la crevette; des moyens de remédier ici et ailleurs à ce problème seront activement recherchés;

mise au point de plans de gestion régionaux — le rendement continu d'une espèce ou d'une population est souvent affecté par la prise d'autres espèces; la gestion actuelle se fait par espèces et conduit fréquemment à des prises excessives; un ou plusieurs plans de gestion régionaux seront mis au point pour démontrer la possibilité pratique de cette solution qui est plus réaliste sur le plan écologique;

gestion des populations de tortues marines, de baleines et d'oiseaux de mer — selon leurs différentes utilisations, il faudra différentes techniques de gestion pour assurer la productivité des groupes d'animaux marins; des modèles seront donc mis au point.

v. *Conception et réalisation de projets d'écodéveloppement*

a. objectifs: apporter un élément de développement aux projets de conservation afin d'assurer la réussite à long terme de la gestion, des pratiques de conservation et de leur utilité pour les populations locales;

b. propositions: les projets d'écodéveloppement verront le jour dans les endroits favorables, en particulier en coordination avec des projets visant à créer des zones de conservation des mammifères marins, des tortues marines et des oiseaux de mer, si les espèces protégées sont utilisées par les populations locales; pour améliorer la qualité des projets, une réunion de travail sur « l'écodéveloppement et l'utilisation rationnelle des ressources marines » (composée de spécialistes de la théorie et de la pratique de l'écodéveloppement, et de spécialistes de la conservation marine et de la gestion des ressources) aura lieu afin d'identifier et de mettre au point des modèles concrets de projets d'écodéveloppement pour une utilisation rationnelle des ressources de la mer.

vi. *Campagnes de sensibilisation du public*

a. objectifs: augmenter les chances de réussite de chaque projet et faire prendre conscience de la valeur des animaux marins très mobiles, des problèmes qui se posent à eux et de leurs solutions;

b. propositions: en règle générale, chaque projet comportera un élément de sensibilisation du public; les activités générales de sensibilisation du public sont décrites au paragraphe 9, « sensibilisation du public ».

vii. *Collationnement des données et organisation de l'information*

Trois projets d'information ont été choisis jusqu'à présent:

Chasse au cachalot dans l'Atlantique Nord et les Açores — recherche

et analyse des dossiers existant aux Açores et à Lisbonne et collationnement des données actuelles concernant les prises et la signification économique et sociale de la chasse à la baleine avec pour objectif de déterminer les modifications à long terme des populations de baleines dans l'Atlantique Nord pouvant être affectées par les décisions actuelles de la CBI quant aux quotas de cachalots; et de proposer d'autres utilisations des cachalots qui ne soient pas fondées sur la consommation, mais plutôt sur le tourisme et l'observation, dont les habitants des îles pourraient tirer parti.

Recherche sur l'état des populations — de la baleine franche du Groenland septentrional, de la grande baleine bleue et du narval dans les régions glaciales de l'Atlantique du nord-est.

Recherche sur l'état des populations — sur la baleine à bosse et la baleine franche au large de l'Australie occidentale.

5. Systèmes régionaux de parcs et de réserves marins

a. **objectif**: protéger, dans le cadre de systèmes régionaux de parcs et de réserves (y compris de réserves de la biosphère), les régions côtières et à l'intérieur des terres qui sont importantes pour une ou plusieurs des raisons suivantes:

- i. il s'agit d'habitats critiques — en ce sens que la vie entière ou des stades importants de la vie de certaines espèces dépendent d'eux (par exemple, les habitats des espèces rares ou menacées, ou les régions essentielles à l'alimentation, au repos ou à la reproduction de reptiles, d'oiseaux ou de mammifères marins); ou bien il s'agit de régions formant un élément capital dans la production ou dans le déroulement d'autres processus (comme les herbiers marins ou les mangroves qui sont d'importants producteurs de détritus et fournissent donc des éléments nutritifs aux pêcheries, aux récifs coralliens, etc.);
- ii. ils sont représentatifs de certains types d'écosystèmes ou ils sont uniques;
- iii. ils sont riches en espèces ou très productifs;
- iv. ils ont une grande valeur esthétique, historique, archéologique, éducative, récréative, traditionnelle ou de subsistance;
- v. ils représentent un grand intérêt pour la recherche, la surveillance continue ou d'autres objectifs scientifiques comme la mesure, par des comparaisons, des modifications apparaissant dans deux régions similaires.

b. **première étape**: développer des systèmes régionaux de parcs et de réserves marins dans sept régions — la Méditerranée, le golfe Arabo-Persique et la mer Rouge, l'océan Indien septentrional, l'Asie du Sud-Est, le Pacifique Sud, les Caraïbes et les régions tempérées d'Amérique du Sud. Ces sept régions ont été choisies soit parce qu'elles ont fait ou font l'objet d'études de la part de l'UICN (Méditerranée, mer Rouge et golfe Arabo-Persique, océan Indien septentrional, Pacifique Sud), soit parce que l'UICN y réalise déjà des programmes régionaux (mer Rouge et golfe

Arabo-Persique, Asie du Sud-Est, Pacifique Sud, Caraïbes et Amérique du Sud), ou bien parce que le PNUE y a ou prévoit d'y avoir des programmes régionaux (Méditerranée, mer Rouge et golfe Arabo-Persique et Caraïbes); ou encore parce que des organismes intergouvernementaux régionaux y réalisent actuellement des programmes complémentaires de conservation (ALESCO dans la mer Rouge, CPS dans le Pacifique Sud).

Les groupes d'activités qui en résulteront et seront menés en commun par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, et qui traiteront des questions marines ne relevant pas de la compétence de l'UICN (comme la surveillance de la pollution et la gestion des pêcheries), devraient améliorer les chances de réussite des programmes dans ces régions.

c. **procédure**: études et évaluations effectuées en consultation avec les gouvernements concernés, les membres des commissions de l'UICN et les organisations membres de la région; réunions avec les gouvernements pour s'assurer leur coopération; identification et réalisation des projets.

Des études ont été réalisées dans la Méditerranée et l'océan Indien septentrional; d'autres ont débuté dans la mer Rouge et le golfe Arabo-Persique, et commenceront bientôt en Asie du Sud-Est, dans les Caraïbes et dans les régions tempérées d'Amérique du Sud. Un symposium régional sur la conservation de la nature dans le Pacifique Sud a eu lieu à Apia, Samoa-Occidentale, en juin dernier; un certain nombre de projets devraient découler de ses recommandations. Une réunion régionale sur les parcs et réserves marins dans l'océan Indien septentrional a eu lieu à Téhéran en Iran en mars 1975; des projets devraient résulter des recommandations de cette réunion, ainsi que de l'étude mentionnée plus haut. Une réunion régionale pour le bassin méditerranéen est prévue pour novembre 1976; des discussions ont lieu avec la *Caribbean Conservation Association* et d'autres organismes, sur la réalisation de la partie du programme consacrée aux Caraïbes.

d. **propositions émises jusqu'à présent**: une étude de l'UICN de cette partie de l'océan Indien septentrional (Sri Lanka, Inde occidentale et Pakistan), a permis de déterminer 13 régions nécessitant en priorité d'être protégées et gérées; là, et dans d'autres régions prioritaires, les habitats auxquels on s'attachera en premier lieu sont les récifs coralliens, les mangroves et autres zones humides côtières, les herbiers marins, les habitats du dugong, du crocodile américain (dans les Caraïbes) et du crocodile marin (dans l'océan Indien septentrional, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique Sud occidental), des espèces figurant dans les plans d'action globaux, et des espèces importantes pour l'alimentation et le commerce.

6. Systèmes de gestion en vue du maintien des grands processus marins

L'UICN espère mettre au point — en collaboration avec les gouvernements concernés — quelques systèmes modèles de gestion en vue du maintien des grands

processus marins tels que la circulation de l'énergie et des éléments nutritifs d'un bassin d'alimentation à une pêcherie, en passant par une zone humide côtière.

Par système de gestion, on entend un système permettant de gérer ces processus en combinant les activités énumérées au paragraphe 3.

Pas plus de trois systèmes ne seront mis au point; ils se limiteront dans un premier temps, aux bassins fluviaux et aux îles océaniques.

7. Projets spéciaux

De temps en temps, l'on pourra ajouter au programme des projets spéciaux qui, sans entrer précisément dans une des trois grandes catégories du programme (voir paragraphes 4 à 6), apportent pourtant une solution à des problèmes particuliers ou constituent des occasions à exploiter — pour autant qu'ils réunissent tous (ou presque) les critères énumérés à la page 33 (*Bulletin* du mois dernier), à savoir l'internationalité, la richesse en informations, l'urgence, et le lien étroit avec d'autres programmes de l'UICN.

Deux projets ont pu ainsi être identifiés jusqu'à présent:

i. *Etude de possibilité écologique pratique et d'un service d'information aux îles Palau* — l'archipel des Palau, en Micronésie, compte parmi les environnements les plus spectaculaires et les plus primitifs du Pacifique. Des intérêts financiers et industriels iraniens, japonais et américains envisagent la création d'un consortium international pour construire un grand port et un vaste entrepôt de pétrole pour desservir toute la région du Pacifique. La construction d'une grande raffinerie, d'une usine pétrochimique et d'industries de transformation électrolytique a également été proposée. Ce projet pourrait être lourd de conséquences pour les habitants des îles Palau, leur mode de vie et leur environnement — ainsi que pour certaines espèces menacées telles que la tortue caret, la tortue luth, le dugong, la colombe terrestre des îles Palau, le mégapode de la Pérouse, le hibou de Palau. Il a été proposé de faire une étude indépendante pour donner aux habitants de Palau une estimation des répercussions de ce port et de la possibilité du point de vue écologique qu'ils puissent continuer à subvenir à leurs besoins grâce à leur environnement au cas où le port serait construit. Il a également été proposé de rechercher les autres solutions possibles afin que ces populations aient la possibilité de déterminer leur propre avenir sur la base de toutes les informations écologiques et économiques qui pourront être réunies.

ii. *Convention sur la conservation de certaines îles pour la science* — cette convention vise à protéger des îles lointaines, pratiquement inhabitées, qui pourraient être considérées comme des laboratoires d'étude de l'évolution et de la dynamique des populations. Un projet de convention préparé par l'UICN avait été mis en circulation par l'ONU avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, en 1972. Le projet sera révisé à la lumière des commentaires reçus; une réunion devrait avoir lieu à la fin de 1977 ou au début de 1978 pour conclure la convention.

C. ACTIVITÉS DE SOUTIEN ET RÉALISATION DU PROGRAMME

8. Approfondissement des concepts

Bon nombre de problèmes concernant les ressources marines ne pourront pas être résolus avant qu'on n'ait approfondi les concepts s'y rattachant. Des réunions de travail seront organisées quand des problèmes spécifiques surgiront dans des lieux spécifiques. On espère ainsi que des questions telles que «quelles sont les méthodes juridictionnelles à employer en cas de conflit entre les activités de détente, de pêche, de conservation, ou d'exploitation minière?», «quelles sont les valeurs traditionnelles qui sont compatibles avec les écosystèmes et quelles sont celles qui ne le sont pas?», «quelles espèces devraient servir de témoins dans nos activités de surveillance continue?», «quelles devraient être la nature et l'étendue de la zone tampon qui protège le centre de la réserve?», etc. Toutes ces questions peuvent être résolues dans le contexte même dans lequel elles ont surgi: on évite ainsi les généralisations stériles.

9. Sensibilisation du public

Le programme marin s'attachera à sensibiliser le grand public de trois manières:

- i. en faisant participer les populations concernées à chaque projet précis. Chaque projet doit normalement comporter un élément de sensibilisation du public pour faire participer aux projets les populations les plus directement touchées, pour rechercher leur avis et leur coopération, s'enquérir de leurs besoins, leur expliquer les projets en termes accessibles, et pour accroître les avantages qu'elles pourront en retirer;
- ii. en diffusant les résultats des projets aux gouvernements et aux associations de conservation et de développement;
- iii. par la campagne UICN/WWF dans laquelle d'UICN aura pour fonction de:
 - a. encourager les organisations membres de l'UICN et les autres membres de la communauté conservatrice à organiser leurs propres campagnes en 1977 ou en 1978 en tant qu'élément de la campagne marine globale;
 - b. préparer et diffuser par l'intermédiaire des membres de l'UICN et du WWF un dossier d'information sur la mer comportant des articles, des feuilles de données, et des illustrations expliquant les valeurs de la mer, ses problèmes et leurs solutions (voir annexe 3);
 - c. inaugurer une nouvelle série de monographies sur la conservation marine;
 - d. préparer et publier des articles sur les résultats de la phase de 1977/78 du programme marin.

10. Réalisation du programme

La planification et la réalisation d'un programme ambitieux tel que celui-ci nécessite un personnel qualifié et suffisant. La réalisation point par point du programme en dépend, comme elle dépend des ressources qui seront disponibles.

Le personnel minimum nécessaire est le suivant:

Secrétariat de l'UICN: 1 secrétaire exécutif à plein temps, 1 secrétaire à plein temps, 1 coordinateur de la campagne à mi-temps, 1 planificateur à mi-temps.

Experts-conseils: 1 à plein temps pour les activités sur le terrain et les études, et 1 à mi-temps pour la planification et l'écodéveloppement.

Organe consultatif: le *Comité marin* qui doit fournir un mécanisme de planification permettant de déterminer les éléments du programme pouvant être financés par le Fonds mondial pour la nature, en vue de la coordination entre les commissions de l'UICN; déterminer les priorités parmi les divers projets avancés par les commissions, les membres de l'UICN, etc.; et apporter son concours à la réalisation du programme. Ce comité est composé des présidents respectifs des Commissions du service de sauvegarde, des parcs nationaux et des régions protégées, de l'écologie, et de la planification de l'environnement, ou des personnes désignées par eux; un juriste nommé par le Comité du droit de l'environnement de l'UICN; et de MM. Sidney Holt et Carleton Ray.

Le Comité marin doit se réunir au cours de la deuxième moitié de septembre pour approfondir le programme en tenant compte des demandes de projets émanant de la Réunion régionale sur la promotion des parcs et réserves marines dans l'océan Indien septentrional (Téhéran, Iran, mars 1975), par le deuxième Symposium régional sur la conservation de la nature dans le Pacifique Sud (Apia, Samoa-Occidentale, juin 1976), des recommandations de la Consultation scientifique FAO/CCRRM sur la conservation et la gestion des mammifères marins et leur environnement (Bergen, Norvège, septembre 1976), et des recommandations et suggestions de projets actuellement demandés aux membres et aux commissions de l'UICN.

Le Comité marin devra préparer un plan de travail et une stratégie plus détaillée, ainsi qu'un ensemble de projets prioritaires. Les travaux du Comité ainsi que tout ce qui touche au programme marin seront mentionnés dans le *Bulletin* de l'UICN.

Annexe 1: Termes de référence du Comité interimaire sur les mammifères marins

1. Examiner les recommandations de la Consultation scientifique FAO/CCRRM de Bergen (août-septembre 1976) dans la mesure où elles se rapportent à la formulation et à la transmission d'avis scientifiques au niveau international, et à la formulation, application et coordination de programmes de recherche (groupes de travail 19 et 20 de Bergen).

2. Proposer des dispositions internationales nouvelles ou améliorées aux fins indiquées ci-dessus, y compris la définition du futur rôle de l'UICN et de ses organes, en se référant particulièrement aux implications des suggestions concernant les groupes de spécialistes de la CSS pour les cétacés, les pinédés, les siréniens, la loutre marine et l'ours polaire.

3. Examiner les projets spécifiques et les propositions de projets émanant de ces groupes de spécialistes afin de formuler un ensemble de projets combinés de l'UICN sur les mammifères marins, comme élément du programme marin global.

4. Poursuivre, jusqu'à ce que les dispositions permanentes soient prises, l'examen critique commencé par le groupe de travail

et les experts-conseils du CCRRM afin que les nouveaux résultats scientifiques et les modifications apportées à la situation des mammifères marins et de leur environnement soient continuellement surveillés et appréciés. Ceci permettrait d'inclure, dans toute la mesure possible, des évaluations indépendantes des incidences à court et à long terme des activités touchant directement ou indirectement les mammifères marins telles que: l'exploitation de leur nourriture, les activités dans les zones côtières qui sont susceptibles d'affecter leur reproduction, la réglementation de la chasse par des quotas, les restrictions saisonnières, les limites de taille et autres, l'abattage délibéré ou accidentel pour des motifs autres que la chasse — par exemple pour réduire des dommages causés aux filets de pêche, la capture d'animaux vivants pour les montrer ou pour la recherche, y compris la capture et l'expérimentation à des fins militaires; les effets des polluants sur la vie des mammifères marins.

Les participants à la consultation scientifique de Bergen seront informés de cette action. Le Comité interimaire sera fourni par l'UICN comme dispositif provisoire dont le rôle sera de donner suite aux conclusions de la réunion, en travaillant en étroite collaboration avec le PNUE et la FAO/CCRRM, et les autres organismes internationaux concernés.

Annexe 2: Projet de termes de référence du Groupe de travail sur la gestion des baleines

1. Examiner l'efficacité de la réglementation actuelle de la chasse à la baleine, du point de vue de la communauté mondiale, pour les générations présentes et futures, en tenant compte de la résolution 8 (principes remplaçant le rendement maximum constant comme base de gestion des ressources de la vie sauvage) de l'Assemblée générale de l'UICN du Zaïre.

2. Sur la base de cet examen, faire des propositions détaillées d'objectifs et de principes, de dispositions et procédures de conservation et de gestion plus efficaces. Ces propositions devraient inclure la définition du rôle spécifique et continu de l'UICN en la matière, et suggérer les mesures concrètes à prendre par l'UICN et ses organes.

Le Groupe de travail devrait travailler en étroite coopération avec le Secrétariat et chercher à collaborer avec le PNUE.

Annexe 3: Dossier d'information sur la mer

Le dossier d'information sur la mer comprendra des articles assortis de feuilles de données et d'illustrations sur les questions suivantes:

1. Le programme marin de l'UICN
2. La mer — ses valeurs, ses problèmes et leurs solutions
3. Sauvegarder la mer — la conservation des processus marins
4. Habitats marins critiques — ce qu'ils sont et en quoi ils sont critiques
5. L'écodéveloppement et la mer
6. Les baleines et autres mammifères marins: problèmes et solutions
7. Les tortues marines: problèmes et solutions
8. Les oiseaux de mer: problèmes et solutions.

Le dossier sera envoyé à tous les membres de l'UICN et à toutes les sections nationales du Fonds mondial pour la nature en novembre 1976.

Livres

Promotion of the establishment of marine parks and reserves in the northern Indian Ocean including the Red Sea and Persian Gulf

Documents et procès-verbal de la réunion régionale tenue à Téhéran en Iran, du 6 au 10 mars 1975

UICN, 169 p., 6 dollars

L'ouvrage comporte des rapports sur l'état de la conservation marine des pays suivants : Arabie Saoudite, Bahrein, Egypte, Ethiopie, Iran, Kenya, Koweït, Pakistan, République arabe du Yémen, Somalie et Soudan. Les rapports des experts-conseils couvrent les Emirats arabes unis, la mer Rouge, Sri Lanka, l'Inde de l'ouest et du sud-est, le Pakistan, et les Seychelles et les îles voisines. Il y a en outre des rapports « indépendants » sur la pollution le long de la côte du Kenya, et sur la conservation et l'exploitation des ressources côtières d'Ethiopie et de l'Afrique de l'est.

Ces rapports, ainsi que ceux des groupes de travail de la réunion, donnent un utile aperçu des parcs et réserves marines existants, proposés ou potentiels dans la région. L'ouvrage fournit une base de planification pour la partie du programme marin de l'UICN consacrée à l'océan Indien septentrional.

A classification of the biogeographical provinces of the world

Miklos D. F. Udvardy

UICN, 48 p., 5 dollars

Ce rapport, qui est une contribution au projet N° 8 du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO, témoigne de l'effort permanent que fait l'UICN en vue d'élaborer une classification satisfaisante des régions biotiques du monde aux fins de la conservation.

Le livre du professeur Udvardy se distingue très nettement des trois autres ouvrages que l'UICN a publié jusqu'à présent sur ce thème. Il discute tout d'abord de la théorie de la conservation et de la théorie des provinces biotiques, des divisions biogéographiques des régions terrestres et d'eau douce, et les principaux types de biomes. Il présente ensuite un système unifié de régions naturelles terrestres et de lacs d'eau douce du monde pour la conservation. Ce système apparaît comme une amélioration de ceux qu'il remplace et il est plus exact qu'eux ; son utilisation par le Bureau du MAB a été recommandée par le Groupe de la conservation des écosystèmes, pour la préparation d'un réseau mondial de réserves de la biosphère.

Les ouvrages indiqués ci-dessus peuvent être obtenus en s'adressant à l'UICN, 1110 - Morges, Suisse. De nouveaux titres seront communiqués le mois prochain.

Erratum

Des inquiétudes sans fondement ont pu survenir à la lecture du *Bulletin* du mois dernier qui indiquait à la page 31 que 1 Fs = US\$ 2.50. C'est bien sûr le contraire qui est vrai : US\$ 1 = 2.50 Fs. Le rédacteur vous prie de l'excuser.

Habitat : échec ou occasion manquée ?

Habitat, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, semble avoir été considéré par la presse mondiale comme un échec.

Un tel point de vue est une déformation grossière de ce que la conférence a réalisé — déformation aussi des réalisations que l'on est raisonnablement en droit d'attendre de toute conférence.

La principale tâche d'Habitat, qui était d'approuver un éventail de recommandations en vue d'une action nationale, a abouti à un grand nombre de recommandations de grande valeur.

Par exemple :

« L'aménagement des zones rurales doit viser à stimuler les institutions économiques et sociales de ces zones, à y améliorer les conditions de vie générales et à surmonter les inconvénients qu'entraîne la dispersion des populations. Il convient d'envisager les mesures suivantes : mettre en place un système d'établissements intermédiaires suffisamment dynamiques pour neutraliser l'attraction des grandes métropoles ;... délimiter des régions de développement rural comprenant un grand nombre de villages et où existe une homogénéité socio-économique et écologique... »

Dans « la planification d'un établissement rural, ... il convient de prêter une attention particulière... au respect des coutumes et traditions, ainsi qu'aux exigences et aux besoins nouveaux ; et à l'utilisation des ressources locales et des styles et techniques traditionnels de construction ».

« La terre est une ressource rare dont la gestion doit être placée sous la surveillance ou le contrôle des pouvoirs publics dans l'intérêt de la nation. Ces considérations s'appliquent en particulier à la terre requise pour... protéger et mettre en valeur l'environnement naturel, en particulier dans les zones menacées qui ont une importance particulière du point de vue écologique et géographique, telles que les régions côtières et les autres zones exposées au effets du développement, des loisirs et du tourisme. »

D'autres recommandations demandaient :

- une politique nationale des établissements humains qui fasse partie intégrante de toute politique nationale de développement économique et social, et qui soit compatible avec la préservation, la restauration et l'amélioration de l'environnement naturel ;

- de faire des coûts et avantages sociaux réels — et pas seulement du produit matériel — la base des décisions et évaluations politiques ;

- une planification des établissements qui reflète les priorités nationales, régionales et locales, utilise des modèles fondés sur les valeurs indigènes et apporte un soutien actif à la recherche et à la formation dans les technologies appropriées ;

- la préparation d'inventaires écologiques et démographiques complets pour guider la planification des établissements de longue portée ;

- des institutions qui adoptent un mode de prise de décision ouvert et sont responsables devant le public de l'utilisation des fonds, qui minimisent la bureaucratie et les frais généraux, et suppriment le rôle des intermédiaires dans la participation des citoyens ;

- la « récupération » par la communauté des plus-values résultant de l'augmentation de la valeur de la terre par suite des chan-

gements dans son utilisation, par suite d'investissements publics ou de la croissance générale de la communauté ; et

- une pleine participation du grand public à la prise de décision à tous les niveaux.

Groupes itinérants

L'une des recommandations mérite d'être mentionnée entièrement car elle porte sur les établissements des groupes itinérants (comme les nomades) — question particulièrement délicate — et illustre le caractère radical d'un certain nombre de recommandations :

a. La plupart des êtres humains préfèrent avoir un habitat sédentaire. Il existe néanmoins dans de nombreux pays des groupes importants de personnes qui, par tradition culturelle, se déplacent fréquemment ou régulièrement d'un endroit à l'autre à l'intérieur d'une zone plus vaste. Il faut prendre en considération les besoins très particuliers de ces groupes en matière d'habitat, en tenant compte de leurs valeurs culturelles.

b. Les besoins des groupes itinérants en matière territoriale, sociale, économique et culturelle doivent recevoir une attention spéciale de la part des planificateurs aussi bien à l'échelon local qu'aux échelons régional et national.

c. Il faut pour cela :

i. Mettre au point des méthodes spéciales pour déterminer les besoins de ces groupes ;

ii. Dispenser une formation et des conseils aux individus ou aux groupes qui choisissent librement de s'établir en un lieu donné ou dans un petit nombre d'emplacements ;

iii. Mettre en place des installations spéciales et concevoir des méthodes particulières en vue de fournir à ces groupes des services de santé et d'enseignement ;

iv. Fournir une assistance aux intéressés en ce qui concerne l'habitation — fixe ou mobile — l'alimentation et l'approvisionnement en eau, respectant leurs valeurs culturelles ;

v. Favoriser la coopération internationale pour aider les gouvernements à prendre des mesures appropriées.

(Suite page 44)

☆☆ Que signifient les étoiles ?

Le *Bulletin* est dorénavant envoyé aux membres et aux commissions par voie aérienne. Ce sera là le moyen habituel utilisé par le Secrétariat pour transmettre ses communications à tous les membres et aux commissions.

Certaines communications nécessitent parfois une réponse immédiate, mais comme les responsables des organisations membres et les membres des commissions sont en général trop occupés pour pouvoir lire immédiatement *tout* le *Bulletin*, les étoiles leur permettront de se rendre compte au premier coup d'œil si un article nécessite une réaction immédiate de leur part.

Les étoiles blanches ☆ concerneront les membres des commissions de l'UICN.

Les étoiles noires ★ concerneront les membres de l'UICN.

Les deux étoiles seront utilisées quand un article s'adresse aux uns et aux autres.

Bien sûr, il ne s'agit là que de recommandations que les gouvernements sont libres d'ignorer, mais cela est vrai des recommandations faites par toute conférence, et, si l'on veut aller au fond des choses, de tout accord international.

Des recommandations comme celles-ci sont précieuses en ce qu'elles forment le nouveau plus petit dénominateur commun de l'opinion mondiale déterminé librement par les gouvernements, sur des questions hautement politiques.

Plus qu'un échec, Habitat est donc une occasion manquée.

A quelques exceptions près (en particulier l'Institut international pour l'environnement et le développement [IIED]), les organisations non gouvernementales sont arrivées à Vancouver sans avoir reçu au préalable une documentation adéquate et donc incapables de tirer le meilleur parti de cette assemblée de gouvernements à l'esprit ouvert.

Les recommandations d'Habitat n'ont pas toutes été aussi valables qu'elles auraient pu l'être. Certaines étaient franchement mauvaises. Pourtant, de nombreux délégués ont paru être ouverts aux idées, et on aurait pu les persuader d'améliorer leurs recommandations en leur proposant à l'avance, dans les couloirs, des arguments solides.

Réalisations des ONG

L'UICN, les membres de l'UICN comme le Sierra Club, l'IIED et d'autres ONG internationales ont apporté un soutien effectif à une importante recommandation sur la coopération entre la future institution spécialisée de l'ONU sur les établissements humains et les organisations en dehors du système de l'ONU, qui recommandait instamment qu'«au niveau global comme au niveau régional, on recherche à coopérer avec les universités, les instituts de recherches ou scientifiques, les organisations non gouvernementales et les groupes volontaires, etc., afin d'utiliser leur savoir et leur expérience dans le domaine des établissements humains. Cette coopération devrait se faire officiellement au niveau gouvernemental. Au niveau du secrétariat, il faut qu'elle se manifeste concrètement par des relations de travail appropriées». Cette proposition a été adoptée dans une formulation qui témoigne des progrès que l'on peut réaliser lors de conférences de l'ONU — pour autant que les ONG travaillent ensemble à des groupes d'objectifs concrets.

Le succès ou l'échec d'une conférence de l'ONU dépend de la communauté internationale tout entière. Il serait agréable de penser que les ONG et la presse mondiale réagiront aux futures conférences de l'ONU — comme celles, l'an prochain, sur l'eau et la désertification — peut-être pas par un optimisme béat, mais pas non plus avec un désespoir spéculaire.

R.A.

27e partie à la convention sur les espèces menacées

La République de l'Inde a déposé son instrument de ratification de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction le 20 juillet 1976, devenant ainsi la 27^e partie à la convention.



L'oasis Terre - déclaration de l'UICN à Habitat

La déclaration suivante a été faite par l'UICN à la session plénière d'Habitat, Conférence des Nations Unies sur les établissements humains.

La Terre est une oasis — une oasis dans le désert du cosmos. Les habitats les plus désolés de notre planète — glaces polaires, atolls des océans, sables du Sahara — sont riches de vie comparés au vide de l'espace.

Notre habitat — cette oasis du cosmos — nous le partageons avec un foisonnement de plantes et d'animaux qui en font partie. De la manière dont nous disposons nos habitations et construisons nos foyers, dépend la capacité de nombreuses autres créatures de coexister avec nous. Et de cette coexistence continue, dépend la survie et le bien-être de l'humanité.

Cette coexistence ne doit pas forcément — ne devrait pas — être incompatible avec un usage productif des ressources vivantes de la Terre. Les deux objectifs peuvent être conciliés par la conservation — c'est-à-dire par une bonne gestion.

La protection dans des parcs et des réserves des ressources génétiques et de leur capacité d'évolution n'est qu'une technique de gestion (bien qu'elle soit importante), parmi toutes celles qui sont utilisées dans la conservation de la nature. La conservation implique également un ensemble de procédures de planification, dont les directives et les déclarations d'impact, qui permettent d'assister les gouvernements nationaux ou locaux à gérer, restaurer et utiliser les stocks fragiles de ressources naturelles du monde, pour le bien présent et futur de tous les peuples.

Ainsi, conservation et développement ne sont pas contradictoires, mais l'une fait partie intégrante de l'autre. Le symbole de la Conférence est fort éloquent : le rôle de la conservation est d'assurer que le cercle organique entourant le triangle de l'habitat qui abrite la silhouette humaine, ne soit pas brisé.

En conséquence, l'UICN — l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources — demande instamment à la conférence de veiller à ce que la conservation soit pleinement intégrée à la planification des établissements humains. L'Union est convaincue que les actions qui découleront d'Habitat devront avoir pour objectifs essentiels le renforcement des économies rurales par des moyens qui ne compromettent pas les écosystèmes qui sont à la base, et l'établissement de relations équilibrées entre les villes et les ressources vivantes qui assurent leur subsistance.

L'écodéveloppement — c'est-à-dire la mise en valeur de chaque lieu en tirant le meilleur parti de ses ressources physiques, biologiques et culturelles — permet d'espérer que l'on parviendra un jour à concilier

la nécessité d'éliminer la pauvreté et de fournir aux populations rurales les services qu'elles cherchent (mais trouvent rarement) dans les villes, et la nécessité de conserver le maximum d'espèces et d'habitats. Entre autres avantages, l'éco-développement devrait pouvoir fournir des établissements de taille modeste et dispersés, avec l'infrastructure et les services nécessaires, et aider ainsi les nations à utiliser, de façon productive et sans les détruire, des environnements difficiles et souvent marginaux.

Le développement des établissements urbains devraient également être planifié de manière à sauvegarder les ressources dont dépendent tous les établissements. Les humides, par exemple — que trop souvent marais côtiers, les marécages et autres zones on comble et sur lesquels on bâtit car on les considère comme déplaisants à l'œil et sans valeur — sont des ressources indispensables d'éléments nutritifs pour les pêcheries et autres sources de protéines, et devraient être protégés.

Les villes doivent être conçues de manière à être le plus possible en harmonie avec les processus naturels. Ainsi, la conservation de communautés de plantes et d'animaux dans des parcs à proximité des villes ou dans les villes mêmes, peut contribuer grandement à la qualité de l'environnement humain, tout en protégeant les ressources biologiques et culturelles de la région.

L'UICN est une Union scientifique, impartiale et apolitique d'Etats souverains, d'agences gouvernementales et d'organisations non gouvernementales. L'Union est fermement convaincue que les organisations non gouvernementales ont une contribution importante et constructive à apporter dans l'élaboration et l'application de programmes internationaux et nationaux d'établissements humains. Nous demandons instamment à cette conférence de prévoir une participation réelle des ONG dans les nouvelles dispositions institutionnelles qui sont proposées pour les établissements humains.

Avec son réseau d'organisations membres, de scientifiques et autres spécialistes de la conservation, l'UICN est prête à assister les gouvernements, les agences intergouvernementales et les organismes privés, à appliquer l'écodéveloppement et autres politiques et pratiques pour maintenir l'élément vivant de l'habitat humain — élevant ainsi le niveau de vie des populations rurales et urbaines, et allégeant la pression qui pèse sur les établissements humains déjà par trop surchargés.

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco et du WWF. Subvention de l'UNESCO 1976 DG/2.1/414/43.

Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.

28e partie à la convention sur les espèces menacées

La République du Zaïre a déposé son instrument d'adhésion à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction le 20 juillet 1976, devenant ainsi la 28^e partie à la convention.